



Le premier registre de l'Etat civil de Montréal

Olivier Maurault, P.A., P.S.S., M.S.R.C.

Number 23, 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079959ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079959ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Maurault, O. (1958). Le premier registre de l'Etat civil de Montréal. *Les Cahiers des Dix*, (23), 91–106. <https://doi.org/10.7202/1079959ar>

Le premier registre de l'Etat civil de Montréal

Par OLIVIER MAURALT, P.A., P.S.S., M.S.R.C.

On ignore peut-être que l'institution de l'Etat civil ne remonte qu'aux temps modernes. Les Anciens, même les Grecs et les Romains, ne s'en souciaient guère. Aucun écrit ne constatait les mariages et les décès. Tout au plus inscrivait-on la naissance des enfants de citoyens libres.

Au cours du moyen âge chrétien, rien n'avait subsisté de cette coutume et rien ne l'avait remplacé. Ce n'est qu'au début du XV^e siècle qu'apparurent les registres paroissiaux. Ils allaient tenir lieu d'Etat civil, en France, jusqu'à la Révolution. Encore ne s'agissait-il, vers 1400, que de registres de baptêmes, l'Eglise en ayant besoin pour appliquer les lois canoniques qui prohibaient les mariages entre parents.

A la même époque apparurent des ébauches de registres de mariages et de décès, mais plutôt sous la forme de livres de compte des curés. Plus tard, sous François I^{er}, l'ordonnance royale de Villers-Cotteret stipula, en 1539, la tenue des registres des décès et des naissances, et après celle-ci en 1579, suivant les recommandations du Concile de Trente, l'ordonnance de Blois exigea la tenue soignée des registres des mariages. A partir de ce moment, les trois registres ont le statut de documents authentiques, légaux et obligatoires.

Obligatoires, mais souvent négligés, hélas ! Aussi d'autres ordonnances durent-elles intervenir : celle de 1627, d'un synode de Paris, prescrivant les signatures des prêtres, des parrains et des marraines et prohibant les ratures et surcharges; en 1669, celle de Louis XIV rappelant que les actes doivent être écrits à la suite, sans aucun blanc, et signés; celle de Colbert, en 1674, stipulant que les actes, pour être valables, devraient être dressés sur papier ou parchemin timbré; enfin, le jugement du chancelier d'Aguesseau, en 1736, imposant la transcription des actes dans deux registres paraphés par le juge royal et dont l'un serait déposé chaque année à son greffe.¹

¹. Ovide Lapalce a publié un article dans *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, en 1913, (Troisième série, no. 4, Vol. X), intitulé *Les premières pages du Registre de la Paroisse de Montréal*. Mais il s'agit du *Premier Registre des Assemblées des Marguilliers*.

Le Canada, colonie de la France, était évidemment soumis à ces prescriptions qui faisaient partie de la Coutume de Paris.

* * *

C'est le 18 mai² 1642, que Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fonda Montréal. Il était accompagné d'une cinquantaine de colons, de M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, de Mlle Jeanne Mance, de Mme de la Peltrie, de M. de Puiseaux et de plusieurs Pères Jésuites. L'un de ces derniers, le Père Vimont, célébra la première messe et rentra à Québec les jours suivants. Ses confrères, les Pères Poncet et Danost, lui succédèrent dans l'île de Montréal à titre de missionnaires.

Il avait été entendu avec les Associés de Notre-Dame de Montréal, résidant à Paris, que les Pères Jésuites desserviraient la nouvelle fondation, jusqu'au jour où M. Olier pourrait y envoyer quelques-uns de ses prêtres, connus bientôt sous le nom de Messieurs de Saint-Sulpice, à cause de la paroisse de Paris qu'ils dirigeaient. Ces Messieurs ne vinrent au Canada qu'en 1657.

* * *

Le premier Registre de l'Etat civil de Montréal contient en réalité plusieurs cahiers reliés sous la même couverture.³ Il y en a certainement deux de différents formats. Le plus petit (7 ¼ p. x 5 ¼ p.) *Liber Baptizatorum*, est en bonne partie l'oeuvre des Jésuites, qui rédigeaient leurs actes en *latin*. Dès l'arrivée des Sulpiciens, tous les actes se firent en *français*. Ce registre couvre les années 1642-1668.

Il est assez curieux de constater que dans la partie latine, comme dans la partie française du registre, on ne donne pas souvent à la ville naissante le nom de Ville-Marie, mais celui de Montréal; p.e. in ædibus Stæ Mariæ *Montis regalis* ou parochi *Montisregalensis* ou Eglise de Montréal. Ce n'est que dans le dernier cahier, celui de 1680, que nous lisons le titre officiel de « paroisse de *Ville-Marie en l'Isle de Montréal* ».

Nous avons dit que ce premier volume de l'Etat civil est constitué par des cahiers de différents formats.

Le cahier de plus grand format (8 p. x 6 p.) contient les mariages de 1643 à 1669 et les sépultures de 1642 à 1681.

2. D'aucuns disent le 17 mai.

3. Une copie de ce premier registre de Montréal a été faite en 1910 par Ovide Lapalice, archiviste de la paroisse. Nous avons adopté la plupart de ses *lectures* car il avait acquis une grande habileté à déchiffrer l'écriture du temps. Il s'est cependant quelquefois trompé.

Anomalie difficile à expliquer, le registre, — on l'aura remarqué, — contient tous les actes de sépulture de 1642 à 1681; mais les actes de baptême et de mariage s'arrêtent en 1669, avec cependant une reprise en 1680. Que s'est-il donc passé? Les actes de 1669 à 1680 existent, mais consignés dans un autre volume de 12 ½ p. x 8p. Pourquoi ne sont-ils pas ici? Aucune note inscrite au registre — qui en contient pourtant plusieurs sur d'autres sujets — n'en donne la raison. On est donc réduit à des conjectures. Est-ce qu'un registre plus grand a paru plus commode? Ou a-t-on voulu mettre à part les actes de baptême, de mariage et de sépulture pour en faciliter la consultation — et s'est-on ravisé en 1680? L'essentiel, c'est que tous les actes de l'Etat civil et religieux aient été conservés. Ils sont même indexés dans des registres spéciaux de la Fabrique de Notre-Dame. Au fond, ce second volume peut être considéré comme faisant partie du *Premier Registre*.

LIBER BAPTIZATORUM

Il semble qu'on ne donnait pas alors la même importance que maintenant à la signature des actes des registres. Et l'on constate aussi dans la rédaction de ces actes une certaine variété.

Longtemps les baptêmes ne furent pas signés : cependant, le Père jésuite qui faisait la cérémonie se nommait lui-même dans l'acte. C'est ainsi qu'apparaissent dans le registre les noms des Pères Joseph Poncet (1642), Imbert Duperon (1642), Gabriel Dreuilletes (1643), Jacques Buteux (1645), Paul Le Jeune (1645), Adrien Davan (1646), Jacques Dequen (1648), Charles Albanel (1650), André Richard (1650), Claude Pijart (1650), Simon Le Moyne (1650). C'est le Père Pijart qui fait le plus de baptêmes (une centaine en tout, dont une quarantaine d'Indiens) de 1650 à 1657.⁴ Les Sulpiciens ne se nommaient pas dans l'acte et ne le signaient pas, jusqu'en 1680, où la Sénéchaussée exigea leur signature. De temps en temps, un renseignement précis s'introduit dans la rédaction : le baptisé est un captif indien de 35 ans, ou bien les baptisées sont jumelles (1643), ou bien la baptisée a été rebaptisée sous condition; celui-ci est un blessé de 15 ans, celle-là a 40 ans, cette autre en a 20, ou 35, ou 17, ou 30, ou 32. Notons en passant que le premier baptême d'enfant français eut lieu en 1648, celui de Barbe Le Monnier. Le 1er janvier 1649, naquit le premier garçon français, fils de Jean Desro-

⁴ Les Pères Ambroise Danost (1643), saint Isaac Jogues (1645) et Pierre Bailloquet (1648) apparaissent au registre des sépultures.

ches, qui mourut aussitôt, mais le 11 décembre naquit à Jean Desroches un second fils, qui vécut.

Comme on sait, l'orthographe de beaucoup de noms français, communs ou propres, n'était pas encore fixée au XVII^e siècle. Ne nous étonnons pas de trouver assez souvent les mots parrain et marraine écrits *parin* et *marine*. Quant aux noms propres, outre qu'il faut les déchiffrer quand ils apparaissent comme signatures, ils varient de forme dans le corps de l'acte, selon l'humeur et la fantaisie du rédacteur. Mais quels beaux noms, émouvants pour le coeur de tout Montréaliste !⁵ Paul de Chomedey, Sr de Maisonneuve (29 fois parrain de 1642 à 1657), Jeanne Mance (63 fois marraine à la même époque), Madeleine de Chauvigny de la Peltrie, Pierre de Puiseaux, Gilbert Barbier, Nicolas Godé, Jean-Baptiste Le Gardeur, Charlotte Barré, Louis d'Ailleboust, Barbe de Boulogne, Thomas Godefroy de Normanville, Jean Saint-Père, Charles Le Moyne, Catherine Primot, Jean Poppé et Pierre Martin, tous deux chirurgiens, Martine Messier, Lambert Closse, le gouverneur de Lauzon, Jean Descaries, Marguerite Bourgeoys, et bien d'autres.

Dès le premier baptême administré par les Sulpiciens, le 29 septembre 1657, on ajoute au nom du parrain sa profession, à celui de la marraine sa position sociale : ainsi Robert Cavelier dit des Lauriers est *armurier*, et Marguerite Bourgeoys, *filie usante de ses droïts*, ou le 2 juin 1658, *filie maïstresse d'échole*; Jean Milot est *taillandier* et Marie Archambault est la femme d'Urbain Tessier, *scieur de long*, Adam Dolard est *volontaire en ladite garnison* et Charles Le Moyne, *marchand*, Lambert Raphaël Closse, *sergent-major*, Jacques Le Ber, *marchand*, Zacharie Dupuis, *escuier Major de Montréal*, M. de Saily, *juge royal*, M. de Salières, *colonel du régiment de Carignan*, Nicolas de Mouchy et Bénigne Basset, tous deux greffiers, Messire Sidrach du Gué, capitaine dans le *régiment de Carignan*, Charles Le Moyne, cette fois *Procureur fiscal du Roy* et Jean-Baptiste Migeon de Bransat qui l'est également; Séraphin Marjane de la Valtrie, lieutenant, et Messire Flotard de l'Escure, *chevalier de Malthe*.

Beaux noms, ai-je dit. Arrêtons-nous un instant sur celui de notre fondateur. Les Pères Jésuites dans leurs actes l'appellent Paul de Maisonneuve, ou Dominus de Chaumedai, les Sulpiciens écrivent Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve; lui-même ne signe jamais que Paul de Chomedey qui était son nom patronymique.

Quant à Dollard des Ormeaux, notre registre ne contient pas sa signature, mais il y est nommé parfois Dolard, parfois Daulac ou Daulat.

5. On disait alors Montréaliste.

Ces actes signés ou non signés par l'officiant furent tous authentiqués par M. Giles Pérot, curé de Notre-Dame, le 28 janvier 1669.

Parmi tous ces baptêmes, distinguons-en deux, l'un de 1642, l'autre de 1663. Le premier, en tête du registre, est daté du 28 avril 1642. C'est celui d'un Indien dont Paul de Chomedey a été le parrain. Comment expliquer la présence de cet acte dans ce registre, alors que Montréal ne fut fondé que le 18 mai ? On sait bien que Paul de Chomedey vint prendre possession de l'île de Montréal, en octobre 1641 ; on ne sache pas qu'il soit revenu dans la région avant le jour de la fondation.

Cette date insolite n'avait pas échappé à l'attention de M. Michel Faillon dans son *Histoire de la Colonie française au Canada* (I, 455). Après avoir raconté la visite d'une petite troupe d'Algonquins à Ville-Marie, il rapporte qu'un de leurs capitaines demanda le baptême pour son fils, âgé d'environ quatre ans, et que M. de Maisonneuve et Mlle Mance le levèrent des fonts, le 28 juillet, et le nommèrent Joseph. Il ajoute : « Dans le registre de la paroisse de Villemarie, il y a ici une erreur de date. On a mis le 28 avril, au lieu du 28 juillet, comme il est marqué dans la *Relation* (il s'agit de la *Relation des Jésuites*) . . . Il est aisé d'expliquer cette erreur, par le simple examen du registre : on y voit que tous les actes de baptême, depuis le 28 juillet 1642 jusqu'au 24 juin 1646, sont écrits de la même main, quoique ces baptêmes aient été conférés par divers missionnaires. Il faut conclure de là qu'on en avait marqué d'abord les dates par des notes informes, et que celui des missionnaires qui rédigea ensuite les actes, quatre ans après, mit par erreur le mot d'*avril* au lieu de *juillet*. »

Cela est très vraisemblable. Mais pourquoi le malheureux copiste a-t-il écrit si lisiblement *Aprilis* — avec un soin particulier, semble-t-il — et comment a-t-il pu commencer son travail par une erreur ?

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas conclure que tout ce registre des Jésuites est une copie d'un autre registre, car après ces quatre années 1642-1646, l'écriture des actes change plusieurs fois, apparemment avec chaque missionnaire officiant.

Nous avons pensé expliquer d'une autre manière cette date d'*avril*. Les historiens rapportent que se trouvant encore à Sillery, près Québec, notre fondateur avait, au printemps, sur l'invitation de M. de Montmagny, tenu sur les fonts baptismaux un jeune Indien. Malheureusement pour notre thèse, cet Indien était un Huron, et non pas un Algonquin, et il porta le nom de Paul, non pas le nom de Joseph . . . Et sans doute, le Père Poncet, s'il avait administré ce baptême, en aurait-il aussi marqué

1658

M^r Michel
 Messier
 et
 Anne Le
 moyne

Le Vingtquiesme de fevrier 1658 a este fait
 et solemnise le mariage de Michel Messier fils
 de David Messier et de son frere cadet Bas du pays de
 Normandie; Et de Anne Le Moyne fille de Pierre
 Le Moyne et de Judith De Chelne, tous deux a present
 de cette Paroisse les trois sans avoir esté parhier
 auparavant sans opposition. Led mariage fait en
 presence de Messire Paul de Chomedey Uuyet frere
 de Maisonneuve Gouverneur de l'Isle de Montreal
 de Jaques Messier oncle dudit. De Jaques et Charles
 Et Jeanne Le Moyne freres et soeurs de led
 de Jaques Le Ber beaufrere de led. de Catherine
 Primot sa belle soeur. De Dame Jeanne Mance
 administratrice de L'hospital dudit lieu. Messire Lambert
 Closse sergent Major de la garnison et plusieurs
 autres amis des parties. Ledit Anne Le Moyne et
 Ledit Jaques Messier ont delibere de signer et de signer
 ny signer. Michel Messier Le Moyne

Paul de Chomedey. Jeanne Mance. Lambert Closse
 M^r Le Ber
 Catherine Primot
 M^r Souart
 Le sieur de Cuis

Mariage de Michel Messier et d'Anne Le Moyne, le 25 février 1658.
 (Avec les signatures de Paul de Chomedey, de Jeanne Mance, de Lambert Closse,
 de Jacques Le Ber et de M. Souart.)

Le septiesme-Novembre 1664

Et de laque A Est fait et solemnizé le Mariage de
 M. sieur Sidrach du Gué sieur du Bois Brian
 Jeanne Manac capitaine du Regiment de Chambilly filz de
 P. De Hilibouffe feu M. sieur Pierre du Gué sieur de la boulaide
 Perce fille d'Am. ^{de} parois de Chambilly sieur
 Migeon de Bransac et M. sieur de la parois de parois Euescha
 le Breve fille de feu Jeanbaptiste Moyen et de feu
 Basile ^{de} parois de la parois de s^t Nicolas des Champs a
 Paris, au ci. disputer de trois banz de par
 C. Kobabel Monsieur et petrie Le dieu Mariage fait
 Januagau ^{de} parois de M. sieur Francois Ferault dit
 aide major du Regiment de Carignan, de M. sieur
 Franjois de s^t Croix Lieut de Mars du Gué
 de M. sieur des Noidj s^t Esbrand Enseign dans le
 Regiment de Carignan de M. sieur Elisabeth
 Rene de la Moye veuf de feu M. sieur Lambert Cost. Sieur
 de la ditte de M. sieur Jeanne Manac ^{de} parois
 de l'hopital de M. sieur Charles Baillet sieur
 de mussaux Jug. de s^t Lieu de M. sieur Charles
 Catherine de Moyn ^{de} parois de s^t Jeanbaptiste
 Le Gardien Migeon s^t Bransac ^{de} parois fiscal de ordien
 Catherine de plusieurs autres sous amys Comunes des
 Gauchet ^{de} parois Marie Moyon
 Mariclet
 Perce ^{de} parois de Bransac. Isabele Moyon.

Mariage de Sidrach Du Gué et de Marie Moyon. (Exemple de marges envahies par les signatures des témoins.)

le lieu, lui qui ne se faisait pas faute, quand il inscrivait au registre des baptêmes faits au loin, de le signaler clairement : ainsi la liste qu'il dressa des Hurons baptisés à la mission Saint-Jean-Baptiste de Cantarrea.⁶

Un autre baptême de 1663 attire l'attention. Il s'agit de celui d'un Indien de 18 ans, *Alexandre Aouegateka*. Le parrain avait été : « Messire Paul de Chomedey, Gouverneur de cette Isle au nom de Messire Alexandre le Ragois, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris et ancien curé de ladite paroisse »; la marraine, « Dame Barbe de Bouloigne, veuve de Messire Louis Dailleboust, de son vivant Lieutenant Général pour le Roy en la Nouvelle-France ». La date de 1663 est importante dans les origines de notre ville : elle marque en effet l'acquisition de la Seigneurie de Montréal par la Compagnie de Saint-Sulpice, dont le Supérieur général était *Alexandre le Ragois* de Bretonvilliers, qui dépensa pour nous, dans la suite, une véritable fortune. M. de Maisonneuve voulait sans doute le lier davantage à l'oeuvre de Montréal en lui proposant ce parrainage.

LIBER MATRIMONIORUM

Comme au registre des baptêmes, Jésuites et Sulpiciens collaborèrent au registre des mariages, qui couvre lui aussi les années 1643-1670. Jusqu'en 1657, ni le prêtre ni les témoins ne signaient l'acte du registre. Dès le 13 septembre 1657, les témoins signent avec l'officiant. En 1659, cependant, absence de toutes signatures. Elles reprennent en 1660. Mais M. Pérot, le curé, certifie tous les mariages célébrés jusque-là.

Ce livre consigne quelques mariages d'Indiens (cinq en 1643); et en 1647, le Père Georges d'Endemare bénit l'union de Mathurin Mounier et de Françoise Fafard, le premier mariage français de Montréal.

Ce livre des mariages est sans doute le plus émouvant, de ce vénérable volume, à cause des signatures qui évoquent tous les personnages de la ville naissante. Du temps des Jésuites eurent lieu seulement les mariages de Gilbert Barbier dit le Minime, le menuisier qui construisit la Ville-Marie primitive, et de Catherine de la Paux (14 novembre 1650); de Charles Le Moyne, le futur baron de Longueuil, et de Catherine Primot; de Lambert Closse, major de Montréal, et de Elisabeth Moyen.

Après l'arrivée des Sulpiciens, bien d'autres mariages attirèrent à l'é-

⁶. On trouve aussi la liste des Montréalistes confirmés par Mgr de Laval, le 11 mai 1664. Mgr de Laval avait déjà confirmé 107 Montréalistes, le 24 août 1660. La liste en est à l'Archevêché de Québec.

glise Notre-Dame la bonne société de Montréal, et les signatures couvrent alors les marges du livre.

Il arrive parfois qu'un mariage soit déclaré nul. Nous en avons un exemple, le 3 février 1654, alors que Jean Gervaise épouse Anne Archambault, dont le précédent mariage avec André Chauvain était nul. Et parfois aussi le prêtre desservant a oublié de consigner un mariage dans le registre. Nous voyons en effet une note de M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, datée du 22 septembre 1698, qui témoigne que le mariage de André Charly et de Marie du Mesnil célébré par le Père Pijart, le 9 novembre 1654, avait été omis. Nous voyons encore qu'un mariage célébré aux Trois-Rivières, et invalide à défaut d'âge de l'épouse, a été revalidé à Montréal, le 12 avril 1655, par le même Père Pijart; il s'agit de l'union de Jean Aubuchon et de Marguerite Sédilon.⁷ Et voici le mariage de Pierre Bessonnet et de Mathurine des Bordes, célébré le 3 mai 1660, mais déclaré nul le 1er août 1663, par M. Souart, curé, parce que ledit Pierre Bessonnet avait femme en France, qu'il prétendait sorcière.

Et il y a les curieux cas des mariages de Pierre Gadois et de Marie Pontonnier, célébré en 1657, et déclaré nul par l'abbé Charles de Lauzon, official de Mgr de Pétrée, vicaire apostolique du Canada, pour « cause d'impuissance perpétuelle causée par *maléfice* », déclaration faite à Ville-Marie dans l'Isle de Montréal, le 30 août 1660. Il y a encore la dispense d'affinité spirituelle accordée par François, évêque de Pétrée, à Henri Périn et Jeanne Mesrin; Périn « ayant tenu sur les fonds de Baptême Henri Jarie, fils de la susnommée Mesrin et de Jarie », le 4 juillet 1661. Jarie avait été pris par les Iroquois, deux ans auparavant, et Mgr de Pétrée avait commandé de faire le mariage « sur l'assurance qu'on lui a donnée de la mort du dit Eloy Jarry ».⁸

Dans ces actes de mariage encore, que de noms évocateurs ! Les curés sulpiciens d'abord : Gabriel Souart, Gilles Pérot, Jean Frémont, Pierre Rémy; d'autres Sulpiciens aussi, Gabriel de Queylus, François Dollier de Casson, Claude Trouvé, Mathieu Ranuyer, Michel Barthélémy, etc.; puis Paul de Chomedey, Jeanne Mance, Lambert Closse, Charles Le Moyne, Barbe de Boulogne, Marguerite Bourgeoys, Claude Robutel dit Saint-André, Jacques Le Ber, Catherine Primot, Benigne Basset sieur des Lauriers, Pierre Raguideau dit Saint-Germain, Jacques Mousseau dit La Violette, Zacharie Du Puy, Pierre Gadois, Louis Chartier, Gilbert Barbier, Jean Gervaise, Nicolas Godé, D'Ailleboust sieur des Musseaux,

⁷ Sdilon (sic).

⁸ Il y a aussi, dans ce registre des mariages, quelques pièces annexées, comme l'enquête faite autour du cas de Bessonnet.

Langevin dit Lacroix, Pierre Picoté sieur de Belestre, Michel Godefroy sieur de Linctôt, Michel Le Neuf sieur de la Vallière, M. de Saily, René Cuillerier, Sidrach-Michel Du Gué, capitaine au régiment de Carignan, Jean Nicoli sieur de Brandi, F. de Salagnac, René de la Salle, François de Haultmesnil, Jacques Lamarque, Claude Raimbault, Isaac Nafrechoux, Antoine de la Frenaye sieur de Brucy, M. Bizard, major de Montréal, M. Carion, P. Soumande, M. de Sainte-Hélène, M. de Senneville, François-Marie Perrot, seigneur de Sainte-Geneviève, gouverneur pour le Roy de l'Île de Montréal, Claude de Xaintes, M. Comporté, Thierry de Lestre, Louis Le Comte du Pré, de Boisbuisson, de Fonblanche, Olivier Quesnel : simple glanure parmi bien d'autres noms ! Ces hommes n'étaient pas tous des saints assurément, mais c'étaient des braves. Ces actes de mariage contiennent beaucoup d'autres renseignements sur la profession ou le métier des conjoints et de leurs parents, de même que sur la provenance géographique de leurs familles. Gouverneurs, sergents-majors de l'Île, chirurgiens, notaires, juges, procureurs fiscaux, marguilliers, marchands, menuisiers, maçons, taillandiers, chaudronniers, meuniers, brasseurs de bière, tailleurs d'habits, *habitants* (ils sont nombreux ceux qui ont choisi ce noble titre), soldats (capitaines, sergents, simples soldats de l'ancienne garnison ou du Regiment de Carignan-Salières, compagnies de Contrecoeur, de Froment, de Chambly) presque tous pourvus d'un surnom. Tous ne savent pas signer, mais ils étaient là, à l'âge héroïque de notre cité.

De ces surnoms beaucoup ont subsisté : Mousseau dit La Violette, Jannot dit La Chapelle, Delpeches dit Bélaire, Ligeras dit Desmoulins, Berthelin dit Chatelleros, Montreau dit Francoeur, Housy dit Bellerose, Laurent dit Champagne, Poirier dit Lajeunesse, Arnout dit Ladouceur, Poino dit Laverdure, Cambin dit Larivière.

La provenance géographique des conjoints ou de leurs parents est un autre élément d'intérêt. Un certain nombre d'actes disent simplement que les conjoints sont « de cette paroisse » ; le grand nombre cependant entrent dans plus de détail, dès 1647, date du premier mariage entre Français. Les parents de Mathurin Meunier sont « ex pago Claromontano prope Flexiam » ;⁹ ceux de François Fafard « ex pago et parochia Argence prope Cadomum civitatem in Francia ».¹⁰ Si nous passons au mariage de Lambert Closse, le 12 août 1657, nous lisons que ses parents vivent dans la « parochia St Dyonisii de Mogues diocesis Trevirensis »¹¹ et que

⁹. Du village de Clermont près La Flèche.

¹⁰. Du village et de la paroisse d'Argence, près la ville de Caën, en France.

¹¹. Paroisse Saint-Denis-de-Mogues, au diocèse de Trèves. Ce serait maintenant Verdun.

ceux d'Elisabeth Moyen sont de « Parochia S. Nicolai in Campis, Parisiis ».¹²

Les noms latins des diocèses ne sont pas toujours faciles à identifier; passons donc aux actes rédigés en français par les Sulpiciens et donnons quelques exemples. Certains partis sont originaires de Pistre, diocèse de Rouen, ou de Dieppe, ou de la ville de Goneste; d'autres le sont de la Bretonnière, diocèse du Mans, ou de Charly, diocèse de Soissons, de Saint-Vincent de Lude, diocèse d'Angers, de Saint-Jean de la Motte, diocèse du Mans, de Saint-Thomas de la Flèche, de l'Île d'Oléron, diocèse de La Rochelle, de Montlouis, diocèse de Tours, de Saint-Pierre d'Alençon ou de Sablé, diocèse du Mans, de Paris et même de Londres, de Xaintes, de Saint-Coulon, diocèse de Dol, de Saint-Vincent de Rouen, de La Combe, diocèse de Bayeux, de Malicorne, diocèse du Mans, d'Elbeuf en Normandie, de Saint-Nicolas de La Rochelle. Nous devons nous borner, et interrompre cette nomenclature. Si donc Chomedey de Maisonneuve et Marguerite Bourgeoys venaient de Champagne, Jeanne Mance de Langres, en revanche beaucoup de leurs concitoyens de Ville-Marie étaient originaires plutôt des provinces de l'Ouest.

LIBER DEFUNCTORUM

Ce registre des défunts porte en sous-titre : « Liber Sepulchorum in Ecclesia seu Cemeterio parochae Beatae Virginis Montis regalis » et il couvre sans interruption toutes les années de 1643 à 1680. A la date du 4 novembre 1680 le curé Rémy le clôt « pour satisfaire au code et à l'ordonnance de M. de Boyvinet, lieutenant général de la Sénéchaussée des Trois-Rivières, afin de se servir des registres et extraits par lui cottés et paraphés : cette remarque faite par ordre de Monsieur Dollier de Casson, supérieur du Séminaire de Montréal et grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Québec au dit Montréal ». On se rappelle que M. de Queylus s'autorisait en 1658 de son titre de grand vicaire de l'archevêque de Rouen. Mais depuis ce temps le siège de Québec avait été fondé en 1659, occupé par Mgr de Laval, d'abord vicaire apostolique avec le titre d'évêque de Pétrée, puis évêque titulaire de Québec en 1674.

Ce registre des sépultures jette un jour naturellement moins réjouissant sur les quarante premières années de notre ville; il témoigne souvent, en revanche, de l'héroïsme de nos pères. Dès le 9 juin 1643, nous y li-

¹². Paroisse Saint-Nicolas-des-Champs à Paris.

sous les noms de Guillaume Boissier, de Bernard Serte et de Pierre Lafort, tués par les Iroquois; le 30 mars 1644, ce sont Guillaume Le Beau, blessé à mort par les Iroquois, et Jean Mattenasse et Pierre Bigot, tués par les mêmes Indiens. Le 18 avril 1646, François... trouve la mort dans la forêt en plein hiver « *media hyeme obiit in sylvis* ». Au mois d'août 1648, on enterre Mathurin Bonenfant, tué par les Iroquois; le 23 juin 1650, c'est au tour de Augustin Agoondag, Huron tué par les Iroquois; le 6 mai 1651, de Jean Boudart, tué par les Iroquois; le 18 juin, de Léonard Barbet, blessé mortellement par les mêmes ennemis; le 13 août, de Jean Hébert, lui aussi leur victime; le 26 mars 1652, d'Antoine Roos, tué par les Iroquois; le 16 septembre, d'André David et, le 14 octobre, d'Etienne Thibault, soldat, tous les deux tués par les Iroquois; le 20 juillet 1653, de Michel Norla, ouvrier, tué par les Iroquois; le 12 octobre 1654, d'Yves Botar « *ab Irocis glande plumbæ transgressus* »; le 21 mai 1655, de Julien d'Obigeon, tué par les Iroquois. Le 31 août 1656, le Père Léonard Garreau, s.j., tombe lui aussi « *glande plumbæ percussus ab Irocis* » comme il se rendait dans les missions de « *superiores regiones* ». ¹³ Le 29 octobre 1657, quelques mois après l'arrivée des Sulpiciens, on enterre dans la même fosse Nicolas Godé, 74 ans, Jean Saint-Père, son gendre, 39 ans, et Jacques Noël, leur serviteur, 32 ans, assassinés tous trois par les Iroquois. Cette antienne tragique : tué par les Iroquois, si souvent répétée, indique assez la férocité de ces Indiens et le courage des pionniers français.

Plusieurs Montréalistes de ce temps périrent aussi par accident. En 1648, Jean de Lugerat dit Nonpareil s'est noyé; en 1651, Denis Archambault est tué par l'éclatement d'un bombardier; en 1655, Pierre Villain et Simon Richomme sont écrasés par la chute d'un arbre; en 1656, Christophe Roger se noie, et Jean Simon également, dans le Saint-Laurent; en 1657, Charles Barbier a le même sort. Le 28 août 1657, M. de Queylus, le premier supérieur de Saint-Sulpice au Canada, inaugure son ministère en présidant aux funérailles, corps absent, de Jean Danou, noyé au Sault Saint-Louis (les rapides de Lachine), « en revenant de conduire le Père Du Perron, qui montait à Onontaté ». ¹⁴

Et le registre sulpicien, rédigé en français, continue l'histoire lamentable des pertes de Ville-Marie. Le 3 juin 1660, il consigne la nouvelle du massacre du Long-Sault et donne la liste des seize compagnons de Dol-

¹³. A propos de la mort du Père Garreau, s.j., victime de « *glande plumbea* », M. Dollier de Casson traduit par « coup de mousquet ».

¹⁴. On rencontre aussi : « Trouvé mort dans le rouet de son moulin », ou « brûlé par un accident dans leur maison ». (Ce qui a une couleur bien moderne).

lard Des Ormeaux;¹⁵ le 30 août 1661, on célèbre les funérailles de M. Jacques Le Maistre, prêtre de Saint-Sulpice, économiste du Séminaire, tué par les Iroquois à la Pointe Saint-Charles, et le 13 mars 1662, celles de M. Guillaume Vignal, également sulpicien et économiste, capturé à l'Île à la Pierre, en face de Montréal, et tué lui aussi par les Iroquois. Entre ces deux meurtres, avait eu lieu, le 6 février 1662, le massacre de Lambert Closse, major de la garnison, de Le Roy, Lecompte et Griffon, par les Iroquois.

Le 20 octobre 1671, décédait à l'hôpital M. Dominique Galinier, un des quatre premiers Sulpiciens arrivés au Canada; le 19 juin 1673, Jeanne Mance, fondatrice de Ville-Marie et de son hôpital. « Son cœur (fut) mis en dépôt sous la lampe de la chapelle de l'hôpital qui sert maintenant de paroisse, jusqu'à ce que l'église commencée soit en état que l'on l'apporte selon sa Volonté, dont acte a été fait pardevant le Sr Basset, notaire ». Le 17 juillet 1680, ont lieu les funérailles de M. Gilles Pérot, curé de Notre-Dame, qui fut enterré dans la nouvelle église, commencée en 1672, rue Notre-Dame.¹⁶

Tous les défunts nommés dans ce registre n'étaient pas de Ville-Marie même. Il y avait des Indiens, en particulier ceux du Fort de la Montagne, et des Français de La Chine, de La Chesnaie, de la Rivière-des-Prairies, de la Pointe-aux-Trembles, etc.

Le livre indique souvent à quel endroit le prêtre allait faire *la levée du corps*; « pris dans sa maison » ou à l'hôpital, ou à la porte de la Congrégation. Et l'on donnait aussi le nom du prêtre qui avait confessé le mourant et celui du prêtre qui lui avait donné la communion.

La dernière partie de ce registre porte le titre de *Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Ville Marie en l'Isle de Montréal* à commencer du premier jour d'octobre 1680 jusqu'au dernier de septembre de l'année 1681.¹⁷ Chaque page en est « cottée et paraphée » par Boyvinet. Baptêmes, mariages et sépultures ne sont plus classés par catégories, ils sont mêlés et se suivent selon la date.

* * *

Mais qui donc est ce Boyvinet et que vient-il faire ici ? Gilles de Boyvinet, avocat au parlement de Paris, avait été établi juge aux Trois-Rivières par l'intendant Talon. Lorsque le gouverneur Frontenac eut

¹⁵. Voir cette liste, en appendice.

¹⁶. Elle se trouvait juste en face de l'église actuelle, qui lui a succédé en 1824.

¹⁷. De fait, le registre contient un acte daté du 2 novembre.

maille à partir avec François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, et avec Brucy, son agent, il nomma d'autorité juge à Montréal, Gilles de Boyvinet, à la place de D'Ailleboust, nommé, lui, par les seigneurs.¹⁸ Comme son protecteur, il outrepassa ses droits, et les seigneurs, par la voix de M. Dollier de Casson, s'en plaignirent. Cela se passait en 1674. Comment se fait-il que Boyvinet agisse encore en 1680 et de quel code, de quelle ordonnance fait-il état ?

Du temps des Jésuites les actes de mariage se terminaient par les mots « præsentibus testibus notis ».¹⁹ Dès l'arrivée des Sulpiciens, on écrit : « le ditmariage fait en présence de qui ont déclaré ne savoir ny escrire ny signer ». Le 10 janvier 1667, on ajoute : « de ce fait requis (ou enquis) selon l'ordonnance » (on trouve une variante : selon la coutume, le 20 novembre 1667). Par la suite toutes les formules signalent l'ordonnance. Il y en avait donc une qui existait bien avant l'intervention de M. de Boyvinet en 1680. Nous l'avons cherchée en vain dans les *Edits, arrêts, ordonnances, mandements*, etc., publiée par E.-Z. Massicotte, en 1917, dans les *Mémoires de la Société Royale*. Mais le juge P.-B. Mignault, dans son *Droit Civil Canadien*, racontant l'institution des actes de l'Etat civil, jette quelque clarté sur notre problème. Nous avons vu que François I^{er}, par son ordonnance de Villers-Cotteret, en 1539, Henri III, par celle de Blois, en 1579, et Louis XIV, par celle de 1667, avaient créé et peu à peu précisé l'institution de l'Etat civil en France. On ne voit pas cependant que l'ordonnance de Louis XIV, ni la déclaration subséquente de Louis XV, en 1736, exigeant deux originaux, aient été promulgués au Canada.²⁰ En somme notre clergé a suivi spontanément *la coutume* de Paris. Au Canada, il faut croire que, en 1680, on sentit le besoin de plus d'uniformité et de rigueur dans la rédaction des actes des registres. Et pour en accentuer la valeur *civile*, M. de Boyvinet remit aux curés des cahiers dont il paginait chaque page (avec son initiale B sous chaque chiffre), page qu'il paraphait en outre dans le bas sous les mots « cotté et paraphé suivant l'ordonnance » : l'ordonnance de Colbert, sans doute, datant de 1674. Ce système dura jusqu'à la fin de décembre 1683.

La dernière partie de notre registre se compose de deux minces cahiers, ainsi cotés et paraphés, le premier de 31 pages (du 9 novembre 1680 au

¹⁸. Cette lutte contre les droits du Séminaire à nommer les juges de Ville-Marie — de même que le gouverneur — avait commencé en 1665, sous le gouvernement de Mézy et Mgr de Laval. Une Sénéchaussée Royale y avait été établie par eux, qui dura du 2 juin au 31 décembre.

¹⁹. En présence de témoins connus.

²⁰. Communiqué par M. Jean-Jacques Lefebvre, des Archives Judiciaires de Montréal.

28 mai 1681), le second de 32 pages, dont 24 remplies²¹ (du 10 juin 1681 au 2 novembre 1681).

Reste à savoir pourquoi Montréal était tributaire de la Sénéchaussée des Trois-Rivières, en 1680 ? Rappelons d'abord que deux juridictions royales avaient été établis, en 1664, à Québec et aux Trois-Rivières, et que, en 1665, on avait essayé de former une sénéchaussée à Montréal. Or en 1674, les deux juridictions de Québec et des Trois-Rivières étendirent leur autorité au dépens de celle des seigneurs, qui se virent enlever leurs droits de haute justice. Les seigneurs de Montréal protestèrent, nous l'avons dit. Et ce n'est qu'en 1693, qu'une juridiction royale fut établie à Montréal, l'Etat accordant la propriété du greffe aux Sulpiciens eux-mêmes. Notons bien que dès les débuts de la colonie, l'Etat se réservait un droit d'*inspection* des greffes de notaires et des registres de l'Etat civil, inspection qui était faite par les procureurs des juridictions royales. Evidemment, c'est ce qui arriva vers 1680. Il semble même que déjà alors, même avant la circulaire de Louis XV, les registres de l'Etat civil auraient dû être formés de *deux registres*, dont l'un à être versé annuellement au juge royal.²² Or il est patent que cette pratique ne commença à Montréal qu'en 1705, ainsi qu'il appert par la consultation des registres des Archives judiciaires. Jusqu'à cette date, les registres de l'Etat civil conservés au Palais de Justice de Montréal sont des copies et non pas des doubles.

Il ressort de tout cela que notre premier registre des baptêmes, mariages et sépultures de Montréal est unique en son genre. Ne faut-il pas souhaiter que, un jour, on puisse le publier, en *fac-simile* ou autrement ? Nous sommes convaincus que tous les amateurs d'histoire aimeraient à le feuilleter et à saluer au passage les signatures de ceux et celles qui ont fait notre ville.

olivier maurault, p.s.s.

²¹ Sur la page restée vide, on a fait signer en 1934, lors des fêtes du IV^e centenaire de la découverte du Canada, M. de Lévis Mirepoix, prince de Robech, et le comte Emmanuel de Lévis Mirepoix, descendants du maréchal duc de Lévis, qui défendit Montréal, lors de la Capitulation.

²² Cf. « Histoire des Archives du Gouvernement de la Nouvelle-France », par M. Fernand Ouellet, *Revue de l'Université Laval*, Vol. XII, No. 5, janvier 1958.

APPENDICE**Registre des Sépultures de Notre-Dame, 3 juin 1660, M. Souart**

Adam Dollard (sieur des Ormeaux), commandant, âgé de 25 ans.

Jacques Brassier, âgé de 25 ans (parti de France avec M. de Maisonneuve en 1653).

Jean Tavernier dit La Hochetière, armurier, âgé de 28 ans (venu aussi de France en 1653 avec M. de Maisonneuve).

Nicolas Tillemont, serrurier, âgé de 25 ans.

Laurent Hébert dit La Rivière, âgé de 27 ans.

Alonié de Lestres, chafournier, âgé de 31 ans.

Nicolas Josselin, âgé de 25 ans. (Il était de Solesmes, arrondissement de La Flèche, et avait suivi M. de Maisonneuve en 1653).

Robert Jurée, âgé de 24 ans.

Jacques Boisseau dit Cognac, âgé de 22 ans.

Louis Martin, âgé de 21 ans.

Christophe Augier dit Desjardins, âgé de 26 ans.

Etienne Robin dit Desforges, âgé de 27 ans (parti de France en 1653 avec M. de Maisonneuve).

Jean Valets, âgé de 27 ans (de la paroisse de Paillé, arrondissement du Mans (Sarthe), venu avec M. de Maisonneuve en 1653).

René Doussin (sieur de Sainte-Cécile), soldat de la garnison, âgé de 30 ans (parti de France en 1653 avec M. de Maisonneuve).

Jean Lecomte, âgé de 26 ans (de la paroisse de Chemiré, arrondissement du Mans (Sarthe), venu avec M. de Maisonneuve en 1653).

Simon Grenet, âgé de 25 ans.

François Crusson dit Pilote, âgé de 24 ans (parti de France en 1653 avec M. de Maisonneuve).